

Introduction

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présentiel. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, il a établi, en lien avec les autorités sanitaires une graduation comportant quatre niveaux :

- Niveau 1 / niveau vert ;
- Niveau 2 / niveau jaune ;
- Niveau 3 / niveau orange ;
- Niveau 4 / niveau rouge.

Au sein de notre école, nous adapterons nos mesures sanitaires en fonction du niveau dans lequel se trouve notre territoire, la Bruffière. Aujourd'hui, nous nous trouvons au **niveau 2/jaune**.

Préalable

En cas de COVID ou de symptôme...

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le Chef d'établissement.

Le personnel s'applique les mêmes règles.

L'accès à l'enceinte de l'école Sacré Cœur...

Le port du masque est requis pour les adultes (et les + de 12 ans) à partir de l'entrée dans l'enceinte de notre école et jusqu'à nouvel ordre. L'accès de ceux-ci à l'intérieur des bâtiments scolaires se fait après lavage ou désinfection des mains.

Doctrine d'accueil

A l'école du Sacré Cœur, quel que soit le niveau d'alerte, l'accueil des élèves en présentiel sera réalisé. Seule **l'apparition d'un cas positif au sein d'une classe entrainera la fermeture de celle-ci**. L'ARS sera alors contactée et nous suivrons ses consignes.

Activités physiques et sportives

- Les règles concernant la pratique du sport dans l'école varieront en fonction du niveau d'alerte sur notre territoire.

Application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-dessous doivent être appliqués en permanence :



➤ Le lavage des mains est réalisé

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- dès l'arrivée au domicile.

➤ L'aération des locaux

Les locaux de l'école sont aérés le plus régulièrement possible pendant les cours et lors de chaque récréation.

➤ Le port du masque

Pour les **adultes** (+ de 12ans), le **port du masque est obligatoire** dans notre **école en intérieur comme en extérieur** et jusqu'à nouvel ordre.

Pour les **élèves de PS-MS et GS**, il est proscrit.

Pour les **élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2**, le masque de catégorie 1 sera fourni par chaque famille.

- **Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque n'est pas obligatoire ;
- **Niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire en intérieur et facultatif à l'extérieur ;
- **Niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire en intérieur et en extérieur ;
- **Niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La limitation du brassage des élèves et adultes

Dans notre école, la **limitation du brassage entre les groupes d'élèves** est respectée. Elle variera selon le niveau d'alerte sur notre territoire.

Le matin et le soir, les deux portails situés rue des Salles seront ouverts afin de limiter l'affluence aux alentours de ceux-ci.

Celui proche de l'arrêt de l'autocar sera réservé aux familles ayant leurs enfants en maternelle.

Celui proche du parking sera réservé aux élèves des classes élémentaires.

Les accompagnateurs des élèves des classes de TPS-PS et PS-MS peuvent entrer à l'intérieur des bâtiments pour cette rentrée. Pour les autres niveaux, les accompagnateurs devront rester à l'extérieur des bâtiments.

Les récréations seront organisées par groupes.

Les règles de distanciation physique

A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe.

A l'école élémentaire, la distanciation physique sera observée quand elle sera possible (notamment entre les groupes d'élèves).

Elle variera en fonction du niveau d'alerte.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements est effectué très régulièrement en fonction de la fréquence d'utilisation de ceux-ci.

La formation, l'information et la communication

Le personnel de notre école est formé au respect des gestes barrières, de la distanciation physique et au port du masque.

Les élèves de notre école seront informés des nouvelles règles sanitaires et sensibilisés au respect de ce protocole en début d'année scolaire.

Les familles seront informées des modifications du protocole en cours d'année.

Ce protocole a été rédigé par l'équipe pédagogique. Il suit les recommandations nationales. Il a été présenté à la municipalité le 31 août 2021.

Merci à chacun de bien vouloir le respecter.

Cordialement.

Le chef d'établissement, Pascal SOULARD